



## Compte-rendu

### Conseil syndical du mercredi 22 septembre 2021

- date de convocation le 07 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 34

L'an deux mille vingt, le mercredi 22 septembre à dix-huit heures, les membres du conseil syndical, légalement convoqués dans les locaux de Grand Lac, 1500 Boulevard Lepic à Aix-les-Bains (Salle du Conseil), sous la présidence de Sandra FERRARI, présidente du Syndicat mixte des stations des Bauges.

- étaient présents :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
BALTHAZARD	Pierre-Louis	Grand Lac	X			
BASTIEN	Patrick	Grand Lac	X			
BERTHOMIER	Christian	Grand Chambéry	X			
BRUN	Pierre	Grand Chambéry		X		
CAMUS	Gilles	Grand Lac	X			
DUMAZ	Gérard	Grand Chambéry		X		S FERRARI
DUMAZ	Régis	Grand Chambéry	X			
EXERTIER DIT MONNARD	Philippe	Grand Lac	X			
FABRE	Maryse	Grand Chambéry	X			
FERRARI	Sandra	Grand Chambéry	X			
GALENE	Pierre-Damien	Grand Chambéry		X		P GINOLLIN
GENNARO	Alexandre	Grand Chambéry	X			
GIMENEZ	André	Grand Lac	X			
GINOLLIN	Pascal	Grand Chambéry	X			
GOGNY	Christian	Grand Chambéry		X		S TICHKIEWITCH
GONTHIER	Gérard	Grand Lac			X	
GRELLIER	Jean-Marc	Grand Lac	X			
HAERINCK	Sabrina	Grand Chambéry		X		C BERTHOMIER
HUYNH	Antoine	Grand Lac	X			
LEOUTRE	Jean-Marc	Grand Chambéry			X	
MANZATO	Jean-Marie	Grand Lac			X	
MONTORO	Marie-Pierre	Grand Lac		X		JM VIAL
MORAND	Marc	Grand Lac	X			
PETIT GUILLAUME	Sophie	Grand Lac	X			
POILLEUX	Nicolas	Grand Lac		X		PL BALTHAZARD
POMMAT	Dominique	Grand Chambéry	X			
REVOL	Karine	Grand Lac		X		
SALOMON	Marie-Thérèse	Grand Lac	X			
TICHKIEWITCH	Serge	Grand Chambéry	X			
TRAHAND	Cécile	Grand Chambéry	X			
TURNAR	Alexandra	Grand Chambéry	X			
VAIRYO	Nicolas	Grand Lac	X			
VANIN	Gaëtan	Grand Chambéry		X		R DUMAZ
VIAL	Jean-Marc	Grand Lac	X			
<b>TOTAL :</b>			<b>22</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	

**Délégués Suppléants (6) :**

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Votant
<b>BEBERT</b>	<b>Thierry</b>	Grand Chambéry	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>EXERTIER</b>	<b>Bruno</b>	Grand Lac		
<b>FRAYSSE</b>	<b>Claudie</b>	Grand Lac		
<b>PIERRETON</b>	<b>Christophe</b>	Grand Chambéry		
<b>REGAIRAZ</b>	<b>Michel</b>	Grand Chambéry		
<b>WILLANO</b>	<b>Valérie</b>	Grand Lac		
<b>TOTAL :</b>			<b>1</b>	<b>1</b>

**Personnel assistant technique ou administratif :**

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé
<b>BERETTI</b>	Renaud	Grand Lac (Président)	<b>X</b>	
<b>BERLIOUX</b>	Olivier	Grand Lac	<b>X</b>	
<b>BOUET</b>	Fanny	Syndicat mixte des stations des Bauges	<b>X</b>	
<b>COLLON</b>	Régis	Grand Chambéry	<b>X</b>	
<b>DENYS</b>	Marie-Laure	Syndicat mixte des stations des Bauges	<b>X</b>	
<b>FRUGIER</b>	Michel	Grand Lac	<b>X</b>	
<b>GAMEN</b>	Philippe	Grand Chambéry (Président)	<b>X</b>	
<b>GIMOND</b>	Frédéric	Grand Lac	<b>X</b>	
<b>GODALLIER</b>	Johann	Syndicat mixte des stations des Bauges		
<b>GRANGE</b>	Damien	SEM des Bauges	<b>X</b>	
<b>LAVASSIERE</b>	Laurent	Grand Lac		
<b>MOLLION</b>	Grégory	Juriste	<b>X</b>	
<b>PERRIN</b>	Franck	Régie SGR –domaine nordique	<b>X</b>	
<b>PRUVOST</b>	Anthony	Grand Chambéry	<b>X</b>	
<b>RAMPNOUX</b>	Pascal	Trésorier Principal d'Aix-Les-Bains		
<b>SAVINEAUX</b>	Benoît	Grand Chambéry	<b>X</b>	

Le conseil syndical est réuni sur convocation du

Le quorum est atteint (**22** titulaires, **1** suppléant admis au vote, **7** pouvoirs, soit **23** présents pour **30** suffrages).

**Ordre du jour :***Compétences obligatoires :*

- Juridique - Mode de gestion des stations
- Finances - Programmation pluriannuelle des investissements
- Ressources humaines – Point sur les besoins de recrutement
- Chantiers de grands travaux – Etat d'avancement
- Communication – Point sur site web et logos
- Questions diverses.

Sandra FERRARI ouvre la séance, remercie tous les membres présents et plus particulièrement les Présidents des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, Messieurs Renaud Beretti et Philippe Gamen, ainsi que le Vice-président Tourisme de Grand Lac Monsieur Michel Frugier.

Le quorum étant atteint elle déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : André Gimenez.

Maitre Mollion, qui doit présenter le point relatif au mode de gestion des stations n'étant pas encore arrivé, la Présidente propose de commencer la séance avec le point sur les grands travaux.

**1. CHANTIERS DE GRANDS TRAVAUX – ETAT D'AVANCEMENT (INFORMATION)**

Franck Perrin indique que le chantier du plan d'eau de la Féclaz est dans les temps pour mise en eau en novembre si les conditions météorologiques et la ressource en eau le permettent. La pose du liner est en cours et sera terminée fin de semaine prochaine. S'en suivra le confinement pour l'intégration visuelle. Les réseaux d'alimentation sont en cours de réalisation. Il s'agit donc de la 1<sup>ère</sup> tranche, tranche ferme, 12 enneigeurs seront disposés d'ici la fin du mois de novembre sur les 37 prévus.

Sandra Ferrari précise que 5 pontons sont prévus et qu'il y aura donc la possibilité de faire de la pêche sportive. Les travaux du CNES sont également en cours avec actuellement le dévoiement des réseaux.

## 2. FINANCES – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Sandra Ferrari présente une proposition de méthodologie pour la réalisation du plan pluriannuel d'investissements et l'état des réflexions actuelles sur le thème d'une « montagne durable ». Elle précise que la philosophie de ce projet de méthodologie se veut respectueuse de l'identité de chaque site tout en étant complémentaire pour éviter de dédoubler les équipements sur l'intégralité du territoire.

Suite aux productions de chacune des portes, elle présente les thématiques identitaires de chaque site. Elle indique que cette présentation est un point de départ pour le travail à mener et peut être modifiée sur demande.

Cécile Trahand relève que les communes d'Arith et Saint-François-de-Sales sont associées alors qu'il serait souhaitable de les garder séparées.

Maryse Fabre indique qu'il n'y a pas que la forêt à Saint-François-de-Sales et qu'il ne faut pas résumer le site à cela.

Sandra Ferrari précise qu'une phase de concertation avec les élus, les socioprofessionnels et acteurs du territoire permettra d'affiner le travail.

Antoine Huynh demande si les professionnels seront également concertés. Sandra Ferrari indique qu'ils le seront grâce aux Comités de station élargis.

La construction du budget pourra donc commencer en novembre, s'en suivra un point d'étape du Conseil syndical qui donnera lieu à un rendu final livrant le diagnostic et présentant les recommandations. Un ultime Conseil fixera la PPI du mandat avec le plan final et les fiches actions.

Serge Tichkiewitch demande, au même titre que Savoie Grand Revard, que ce travail s'appuie sur un inventaire et la gestion des activités de plein air qu'il souhaite voir mené sur Aillons-Margériaz. Sandra Ferrari indique que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que ce travail soit terminé. Elle propose donc que soit enlevée la mention de l'étude Savoie Grand Revard.

Sandra Ferrari propose donc aux membres du Conseil syndical de voter une délibération de principe validant cette méthodologie de travail de la programmation pluriannuelle d'investissements.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

➤ **Approuve la méthodologie de réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements**

## 3. JURIDIQUE – MODE DE GESTION DE STATIONS

Sandra FERRARI donne la parole à Maître Mollion qui présente les possibilités actuellement offertes pour le futur mode de gestion des stations.

Après un bref rappel du passif et du mode actuel de gestion (2 régies et 1 SEM), il indique les scénarii envisageables.

- régies : 1 ou 3 régies. Les obstacles étant trop nombreux, cette possibilité a été écartée.

- SPL : obstacle juridique : obligatoirement 2 acteurs et 2 actionnaires publics. Or le SMSB est seul et les agglomérations ayant transférés leur compétence au SMSB elles ne peuvent plus être ces actionnaires. Cela entraînerait la suppression du SMSB et de sa gouvernance.

- SEM (comme AM) : avec une Délégation de Service Public (DSP). Ici les avantages l'emportent largement sur les inconvénients

Il est donc possible d'envisager plusieurs cas de figure :

- 2 SEM avec une DSP par SEM : maintien et prolongation de la SEM des Bauges, dissolution des régies de SGR et création d'une SEM pour SGR. Cette possibilité suggère un temps administratif de réalisation très important, ce qui pose problème au regard de la date de fin de la DSP de l'actuelle SEM des Bauges.

- 1 seule SEM avec 3 lots : on dissout toujours les régies actuelles avec modification (ou dissolution) de la SEM des Bauges. Ainsi, il n'y aurait qu'une seule mise en concurrence avec 3 lots et donc 3 cahiers des charges :

- Alpin Aillons-Margériaz
- Alpin Savoie Grand Revard

- Nordique Savoie Grand Revard

Ce montage à l'avantage de proposer un seul outil qui gère les territoires et qui mutualise, sans aucun obstacle juridique.

La SEM des Bauges peut alors soit être dissoute, soit être modifiée pour en élargir le champ et la mission, revoir la gouvernance. Cette seconde solution semble la plus pertinente et sécurisée juridiquement.

A la question de la possibilité de ne faire que 2 lots en regroupant les activités nordique et alpin de SGR, Maître Mollion répond que juridiquement cette solution est parfaitement envisageable, mais qu'elle est généralement préférée lorsque l'une des 2 activités est relativement accessoire par rapport à l'autre. Dans le cas de Savoie Grand Revard, les deux activités ont une importance économique plutôt équilibrée. Cela nécessiterait tout même la mise en place d'une comptabilité analytique. Il est donc préférable de conserver deux lots, même si rien n'a encore été acté sur ce point.

Se pose alors une question complémentaire : concession de service public ou affermage ?

Pour mémoire, dans un affermage de service publique, c'est le SMSB qui gère les investissements et la SEM exploite sans avoir en charge les investissements majeurs. Dans une concession, c'est l'exploitant qui investit.

C'est le cahier des charges des deux territoires qui permettra de trancher sur ce point.

La Présidente remercie Maître Mollion de cette présentation et donne la parole aux Présidents des deux agglomérations.

Les deux Présidents confirment l'entente de Grand Chambéry et Grand Lac sur la démarche d'une SEM unique avec une DSP concessive pour Aillons-Margériaz et une DSP en affermage pour Savoie Grand Revard.

Le Président Renaud Beretti précise qu'il est important pour les deux agglomérations de conserver l'accord d'un partage de gouvernance et financement à 50/50 sur le territoire de Savoie Grand Revard et de 100% Grand Chambéry uniquement sur Aillons-Margériaz. Ils précisent que leur souhait est que la nouvelle SEM des Bauges soit une émanation de la SEM, et non une nouvelle création, permettant aux élus actuels de poursuivre le travail qu'ils ont déjà engagé. Il est également précisé que Grand Chambéry s'engage à transférer la totalité de ses actions de la SEM des Bauges au SMSB. Cette réflexion autour du nouveau mode de gestion des stations est donc basée sur la volonté commune.

Le Président Philippe Gamen félicite la Présidente Sandra Ferrari de l'avancée sur ce sujet qui en permet l'inscription à l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Il indique qu'il est particulièrement heureux de constater que cette réflexion prend en compte les forces et faiblesses des systèmes actuels afin d'en tirer les conclusions qui s'imposent pour proposer le meilleur mode de gestion à venir.

Il précise également que la méthodologie de construction de la PPI proposée par la Présidente Sandra Ferrari lui convient parfaitement. Sur le sujet de la SEM unique, il indique que c'est pour lui une belle avancée, même s'il aurait préféré qu'il n'y ait qu'une seule DSP. Il comprend toutefois, qu'il est nécessaire de passer par certaines étapes pour avancer et cette SEM unique prouve la volonté de recherche d'efficacité. Lui aussi confirme son souhait de conserver au plus proche possible la gouvernance actuelle du SMSB au sein de la nouvelle SEM pour garantir le bon fonctionnement de cette nouvelle structure.

André Gimenez demande s'il est possible de fusionner l'autorité organisatrice et le mode de gestion. Maître Mollion répond que c'est juridiquement impossible. Il y aura toujours obligatoirement une distinction, sauf à faire disparaître la SEM et à revenir en arrière avec le SMSB et une régie à autonomie financière.

Gilles Camus demande quelle seront les impacts majeurs de cette mutation juridique, notamment en termes de transferts d'actifs, de frais, etc.... Maître Mollion répond que les effets majeurs sont la dissolution des deux régies, mais que cela est encadré dans le CGCT, avec la récupération des actifs par le SMSB. Le calendrier est calé pour que toutes les opérations se fassent corollairement et en douceur, sans impact sur les équipes. Il indique également que cette transition générera plutôt des économies.

Sandra Ferrari remercie les deux présidents d'agglomération de la confiance et du soutien qu'ils accordent aux élus du SMSB et leur renouvelle toute la volonté du SMSB d'œuvrer, en accord avec les deux agglomérations, dans l'intérêt du territoire.

Jean-Marc Vial s'inquiète de l'accord préfectoral de maintien de la Régie une année supplémentaire. Maître Mollion confirme qu'il faudra une année supplémentaire de fonctionnement la Régie mais que le lancement du processus de nouveau mode de gestion avec une SEM unique facilitera les négociations avec le préfet. Sandra Ferrari confirme que la Préfecture est informée de la démarche en cours.

Patrick Bastien s'interroge sur le devenir du ski alpin, ainsi que sur la répartition des compétences des deux agglomérations à 50/50 sur le territoire de Savoie Grand Revard et à 100% pour Grand Chambéry sur Aillons-Margériaz. Il précise que les éléments en sa possession ne lui permettent pas d'avoir l'assurance de la continuité des modalités de cette gouvernance partagée dans le futur mode de gestion.

Sandra Ferrari répond que les budgets alpins sont partout en difficulté. Elle affirme cependant qu'en 2024 les investissements seront payés, ce qui permettra de revenir, a minima, à un petit équilibre. Il n'est donc pas question de démonter les équipements de ski. Concernant la question du syndicat à la carte, la Présidente indique qu'il n'y aura aucun changement par rapport à ce qui est aujourd'hui. Elle précise également qu'avec la réduction de la période

d'ouverture des stations, la régie Alpin ne peut plus tenir l'équilibre. Un exploitant via une DSP devra honorer son contrat.

Monsieur Beretti précise que la Chambre Régionale des Comptes et la préfecture nous demandent de nous mettre en conformité avec les dispositions légales, afin d'assurer un retour à l'équilibre. Il précise également que les deux agglomérations, tout comme le SMSB se sont fait accompagner juridiquement pour s'assurer de trouver la meilleure solution financière et juridique.

Jean-Marc VIAL confirme les propos du président Renaud Beretti et indique que des efforts de rationalisation ont déjà été engagés sous la précédente mandature, notamment sur le secteur du Revard. Il précise que la question est plutôt d'optimiser les horaires d'ouverture des remontées et en aucun cas de les fermer. Enfin, il ajoute que pour ce qui concerne la PPI, il s'agit ce soir de ne discuter que du travail de méthodologie à mener pour aboutir à une PPI cohérente.

Antoine Huynh indique que les socio-professionnels du Revard ont besoin d'être rassuré sur le devenir du ski alpin sur leur territoire. Sandra Ferrari confirme qu'il n'y a pas de fermeture envisagée sur le Revard.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à la majorité,*

- **Approuve** la méthodologie et le calendrier proposés pour la mise en place du mode de gestion des stations
- **Autorise** la Présidente à lancer la démarche de mutation juridique et à œuvrer à la rédaction des contrats.

#### 4. RESSOURCES HUMAINES – POINT SUR LES BESOINS DE RECRUTEMENT

Sandra Ferrari annonce le départ à venir de Johann Godailler, qui a demandé à pouvoir bénéficier d'une rupture conventionnelle. Cette demande a été acceptée, le processus va être lancé dans les prochains jours.

Elle rappelle également qu'un recrutement a été lancé pour le poste de directeur pour le SMSB. Ce recrutement est mené en lien avec un cabinet spécialisé.

Elle indique également que la charge de travail administratif du SMSB est conséquente et nécessite le recrutement d'un agent supplémentaire au sein du SMSB, sur un poste de directeur administratif.

Elle propose donc de modifier le tableau des emplois en conséquence pour permettre d'avancer sur ces recrutements.

André Gimenez demande sous quel statut serait embauché le futur directeur du SMSB. Fanny Bouet indique que le SMSB est bien une collectivité territoriale, un fonctionnaire peut donc parfaitement être recruté directement par le SMSB. S'il y a détachement, ce sera à la demande du candidat.

*Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

- **Approuve** la modification du tableau des emplois tel que présenté
- **Dit** que cette modification fera l'objet d'une délibération à venir.

#### 5. COMMUNICATION – POINT SUR SITE WEB ET LOGOS

Sandra Ferrari indique que le logo actuel du SMSB est celui de SGR sans modification du visuel si ce n'est le nom du Syndicat.

Elle précise qu'il y a là deux sujets : le logo institutionnel du SMSB et les logos marketing pour les stations. Elle présente le travail réalisé par le prestataire qui doit servir de piste de réflexion notamment sur les logos de marque station. En effet, la commande initiale a été celle d'un logo institutionnel. Parmi les propositions présentées par le prestataire, certaines ont parfaitement rempli la commande de logo institutionnel, d'autres semblent être plus axées vers des logos de stations. La Présidente insiste cependant sur le fait qu'il s'agit ce soir d'avancer sur le logo institutionnel, les logos de stations feront l'objet d'un travail ultérieur.

André Gimenez demande s'il ne serait pas préférable de différer le travail sur le logo institutionnel d'une année, le temps que le futur mode de gestion soit validé voire installé.

Sandra Ferrari indique que la futur SEM unique ne se substituera pas au SMSB, qui continuera d'être.

Après échanges, il est décidé de partager les fichiers avec l'ensemble des membres du Conseil pour qu'ils puissent faire un retour individuel sur leur(s) préférence(s).

La Présidente indique également que la construction du site web avance. Fanny BOUET présente le site dans son état actuel avec les différentes rubriques. Elle précise qu'il reste des ajustements à faire.

Les délibérations et compte-rendus des réunions institutionnelles seront présents sur le site dans une rubrique dédiée. Les autres rubriques permettront la présentation des élus, des actualités, des marchés publics en cours de publication, des newsletters et d'informations diverses.

Afin d'être en conformité avec les remarques de la Chambre Régionale des Comptes, les actes administratifs seront également affichés au siège du SMSB.

### Questions diverses :

- La nomenclature comptable M14 va évoluer en M57 : cette opération sera à intégrer à la PPI et à anticiper sur le travail à mener.
- Une étudiante en Master 2 du droit de la Montagne va intégrer le SMSB pour un stage en alternance sur l'année scolaire 2021-2022. Elle aura pour mission la mise à jour des servitudes du territoire du SMSB.
- Dans le prolongement des travaux effectués dans les locaux du nouveau siège du SMSB à la Féclaz, une deuxième tranche de travaux sera lancée pour augmenter la surface de bureaux avec l'aménagement des combles.
- Thématique scolaires : le foyer de Crolles a été extrêmement fréquenté l'hiver dernier, accentuant les problèmes déjà existants. Une réflexion est en cours pour sortir l'activité de restauration et libérer de l'espace. Il peut être envisager de lancer un appel d'offre pour de la vente à emporter, de style food-truck, pour améliorer les conditions d'accueil des scolaires dès cet hiver.

Maryse Fabre indique que la problématique des scolaires se pose également à St François.

Sandra Ferrari répond qu'elle en a bien conscience, et que c'est aussi pour y remédier qu'elle a invité, en juillet, les maires des portes à recenser leurs problématiques pour mener ensemble ce travail collectivement, qui fera partie intégrante du débat mené dans le cadre de la PPI.

Patrick Bastien s'étonne de cette réflexion menée sur la restauration du Foyer de Crolles qu'il découvre ce soir alors que la commune du Montcel a mené des commissions de travail pour avancer sur ce sujet.

Sandra Ferrari et Jean-Marc Vial rappellent que ce foyer, bien que positionné sur le foncier de la commune du Montcel, relève de la compétence du SMSB. Si la commune mène un travail de réflexion, il faut qu'elle en informe le SMSB pour qu'il puisse être pris en compte.

- Instauration du passe sanitaire pour les stations : ce point est en cours de négociation avec le Gouvernement mais à ce jour nous n'avons aucune information sur les conditions de cette éventuelle mise en place.
- Thierry Bébert demande des précisions sur le déroulé du travail à mener sur la PPI.

Sandra Ferrari répond que comme présenté en début de séance, il y aura des commissions à chaque niveau de lecture (services, socio-pros, élus). Les différentes étapes seront présentées et/ou validées par les instances délibératives du SMSB. Le calendrier est celui présenté en début de séance également.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.

LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI

